

PRINCIPES DE SELECTION POUR LES EPREUVES INTERNATIONALES MAJEURES VOILE OLYMPIQUE 2011 - 2012

Le Conseil d'Administration de la FFVoile désigne le Directeur Technique National afin de procéder aux sélections des sportifs devant représenter la France lors des épreuves de voile olympique pour les saisons sportives 2011 et 2012, et notamment de procéder à la sélection des sportifs qui seront proposés à la CNSHN pour représenter la France lors des Jeux Olympiques de Londres en 2012.

Pour ce faire, le DTN disposera des prérogatives les plus étendues pour procéder auxdites sélections ; il pourra également solliciter l'avis d'experts de son choix pour l'assister dans sa mission.

En cas d'empêchement du DTN pour effectuer cette mission, le CA désignera un nouveau sélectionneur.